

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2014**

<p><b>Présents</b> : Mme Myriam FOUGERE, Maire, Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM. Eric CHEVALEYRE, Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Adjointes, M. Guy GORBINET, Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Jean-Jacques PERIGNON (présent à partir de 20H12), Mme Christine SAUVADE, M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE, Mmes Marielle GUY, Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, M. Franck PAUL, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Melle Marine FOURNET (présente à partir de 20H07), M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Annie BERNARD, Nadine BOST.</p>
<p><b>Absent avec procuration</b> : Mme Emilie FAYE à M. Eric CHEVALEYRE, Mme Marie-Thérèse BERTHEOL à M. Laurent LAMY, M. Jean-Jacques PERIGNON (jusqu'à 20H12) à Mme Agnès PERIGNON, M. Marc CUSSAC à Mme Marielle GUY, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE, Melle Marine FOURNET (jusqu'à 20H07) à Mme Christine SAUVADE, Mme Corinne PEGHEON à Mme Simone MONNERIE, M. Laurent COURTHALIAIC à Mme Annie BERNARD, Mme Véronique FAUCHER-CONVERT à Mme Nadine BOST</p>
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER</p>

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.

Elle soumet le compte rendu de la séance du 27 juin 2014 à l'approbation du conseil municipal.

Mme Monnerie tient à préciser qu'elle n'a pas voté contre le nouveau logo de la ville mais s'est abstenue. Mme Pegheon, qui la représentait lors de cette séance, a envoyé un courrier en ce sens.

Sous cette réserve le compte rendu de la séance du 27 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mme Le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :

- Cité administrative: location de bureau à la mission locale
  - Conventions : fibre optique

### **FINANCES**

#### **TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Présentation de l'organisation actuelle des transports scolaires avec quatre circuits pris en charge par le Conseil Général et le circuit de la Masse placé sous la responsabilité de la Commune.

Pour ce dernier circuit, proposition est faite de fixer une participation des familles de 142€/an/enfant identique à celle appliquée par le Conseil Général. Il est précisé que concernant la Masse, le coût du transport pour un enfant pour 4 trajets par jour était de 132€.

Le conseil municipal approuve cette proposition par 27 voix pour et 2 voix contre (Mme Bost Nadine et Mme Faucher-Convert Véronique par procuration).

### **CITE ADMINISTRATIVE**

Mme le Maire a reçu le 24/07/2014 un courrier de la mission locale acceptant finalement sa proposition de location du 1<sup>er</sup> étage de la cité administrative sur la base d'un loyer de 1200€ mensuel sans les charges. Cet étage de 240 m<sup>2</sup> comprend 10 bureaux et 2 grandes salles de réunion. Un accueil commun situé au rez-de-chaussée devrait, à l'avenir, faire l'objet d'un partage avec le Point info jeunes.

Mme Monnerie demande s'il reste des disponibilités dans ce bâtiment malgré l'installation de ces deux organismes ?

Mme le Maire confirme la disponibilité des deux étages d'appartements situés aux étages supérieurs tout en précisant qu'à terme des travaux d'isolation extérieure ainsi que l'installation d'un ascenseur en rez-de-chaussée devront être envisagés. Il est à noter que la mission locale a déjà réalisé des travaux au 1er étage.

Mme Monnerie précise qu'il faudra être prudent sur les termes du contrat de location et demande si la mission locale a connaissance des charges qui vont lui incomber ?

Mme le Maire répond par l'affirmative.

Mr Besseyre précise qu'il votera contre ce projet de location, il estime que si l'on n'a pas une vision globale du devenir de ce bâtiment « introduire un locataire c'est se mettre une charge à dos ».

Mme le Maire répond qu'un bâtiment vide s'abîme plus rapidement qu'un bâtiment habité et qu'il est dommage de le laisser sans occupant.

Mr Imbert précise que la location assure la charge de l'emprunt que l'on devra faire pour pallier l'absence d'encaissement du prix de cession initialement inscrit au budget. Elle nous permet également de rester maître du bâtiment.

Mme Monnerie ajoute qu'il faudra faire face au manque de stationnement dans ce secteur.

Mr Gorbinet dit qu'il y a la place nécessaire dans la mesure où les gens se garent beaucoup sur le parking rue des frères Angéli.

Au terme de cette discussion, le conseil municipal par vingt-six voix pour, une voix contre (Mr Besseyre) et deux abstentions (Mmes Monnerie et Pegheon par procuration) :

- Approuve les conditions financières de cette location à savoir pour 2014 un loyer mensuel hors charges de mille deux cent euros (1 200 €)
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire aux fins de conclusion d'un contrat de location correspondant qui devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **LOCATION DE CHALET BOIS A LA COMMUNE DE ST-ANTHEME**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord quant à la location à la mairie de Saint-Anthème d'un petit chalet bois aux conditions suivantes :

- Période de location du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014,
- Loyer mensuel : 180 €,
- Equipement pris en charge et restitué en nos locaux par la commune de Saint-Anthème et sous sa responsabilité.

### **RETROCESSION DE CONCESSIONS**

Unanimité sur les demandes de rétrocession d'une part d'une case au columbarium et d'autre part d'une concession au cimetière.

## **AFFAIRES IMMOBILIERES-TRAVAUX**

### **REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS: CANDIDATURE D'AMBERT**

Informations sur le dispositif national ayant pour objectif de permettre à des centres-bourgs de réaliser un projet de revitalisation. Trois cents communes de moins de 10 000 habitants, dont Ambert, ont été identifiées pour prendre part à ce dispositif expérimental. Un appel à manifestation d'intérêt a donc été lancé, le dossier correspondant devant être déposé au plus tard le 12/09/2014. Au final cinquante communes seront retenues.

Pourquoi Ambert?

Notre ville a un rôle avéré de centralité sur notre territoire et est en lien direct avec celui-ci. Ce plan doit permettre d'élaborer une stratégie et de voir la perspective d'évolution de notre territoire.

Mme le Maire présente brièvement la stratégie exposée lors de la réunion du 24 juillet organisée à son initiative en présence de tous les acteurs concernés par le projet (Ville, Cocom, CCI, Sous-Préfecture, représentants des services de l'Etat, du Conseil Général, DDT, des bailleurs sociaux : Ophis, Scic habitat...). Mr Le Député participait également à cette réunion.

L'objectif étant d'une part de répondre aux enjeux de dépeuplement et de dévitalisation et d'autre part de renforcer le rôle d'Ambert, pôle structurant en lien avec le territoire.

Mr Besseyre demande qui va se charger de la mise en forme du dossier de candidature.

Mme le Maire répond que ce sera un travail collectif auquel participeront les élus, les différents services (Cget, DDT ...) ainsi que les DGS de la ville et de la Communauté de communes.

Le conseil municipal, unanime, après avoir écouté cet exposé donne un accord de principe pour que Mme le Maire puisse déposer un dossier présentant la candidature de la ville d'Ambert dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Opération de revitalisation de centres-bourgs ». Les résultats seront connus en novembre 2014.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **SIVOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

Le conseil municipal prend acte de la présentation détaillée, par Mr Luchino vice-président du Sivom, du rapport d'activités 2013 du SIVOM d'Ambert.

Mr Besseyre souhaite qu'une commission soit désignée afin d'envisager le remplacement de la taxe par un dispositif beaucoup plus juste.

Mr Luchino répond qu'il soumettra la demande au SIVOM.

## **AFFAIRES DIVERSES**

-----  
**Mlle Marine Fournet prend part à la réunion à 20H07**  
-----

### **EPF SMAF**

Pour qu'une commune puisse adhérer à cet établissement, les communes déjà adhérentes doivent donner leur accord. En l'occurrence les communes de Blanzac, St Victor la rivière, Herment et Neuveglise sollicitent leur adhésion à l'EPF SMAF.

Mme Monnerie précise qu'elle s'abstiendra concernant ce dossier car elle précise que les 30000€ par an prélevés par l'EPF-Smaf sur le contribuable ambertois ne sont pas justifiés. Elle souligne également la difficulté de revenir en arrière pour une commune ayant adhéré à l'EPF.

Mr Imbert administrateur de l'EPF-Smaf confirme cette dernière remarque en précisant que ceci s'applique à tous les syndicats mixtes. Il précise toutefois que ce syndicat a une grande utilité juridique et une grande force de négociation.

Mme Monnerie lui demande en sa qualité d'administrateur d'agir pour faire baisser les coûts de cette structure.

Mr Imbert précise que ceci est impossible dans la mesure où la ville a signé une convention avec ce syndicat le jour de son adhésion. Le but est donc de se servir un maximum des services de L'EPF SMAF.

L'adhésion des communes de Blanzac, St Victor la rivière, Herment et Neuveglise est acceptée par vingt-sept voix pour et deux abstentions (Mmes MONNERIE et PEGHEON par procuration)

---

### **Mr Jean-Jacques Pérignon prend part à la réunion à 20H12**

---

#### **CONVENTION GRDF**

Proposition est faite au conseil de ne pas donner suite à la demande de GRDF d'installer des concentrateurs sur des immeubles communaux permettant la communication automatique et périodique des index de consommation de gaz entre le compteur des clients et le système d'information de GRDF.

En effet, il n'appartient pas à la collectivité d'assumer les nouvelles charges financières consécutives aux engagements de GRDF dans le cadre de son programme « compteurs communicants. GRDF a la possibilité de négocier avec des partenaires privés en vue de l'implantation de ces appareils.

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **CONVENTION FIBRE OPTIQUE**

La Région Auvergne a attribué un contrat de partenariat public privé à la société Orange pour la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique à très haut débit en fibre optique. Plusieurs bâtiments communaux collectifs sont concernés pour bénéficier de ce très haut débit. Pour cela Mme le Maire doit signer les conventions qui concernent ces bâtiments.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de ces conventions.

#### **PARC NAUTIQUE**

Proposition de procéder à une modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Parc Nautique des trois Chênes – période estivale - approuvé par délibération du 28 mai 2014. Il s'agit de modifier le tableau d'affectation des MNS/BEESAN/BNSSA par zone de surveillance pour permettre l'ouverture de la zone 3 (bain à remous et pataugeoire) du lundi au dimanche (7/7) de 10H00 à 19H00 sans interruption. En effet le POSS dans sa formulation actuelle prévoit une ouverture de la zone 3 de 10H00 à 19H00 du lundi au vendredi et de 14H00 à 19H00 le samedi et le dimanche.

Modification acceptée à l'unanimité

## **DENOMINATION DE VOIRIES**

Unanimité sur la proposition de dénommer l'espace public situé devant la résidence Fontaine de Goye :

« Square Henriette DUVERT née DEPAILLET 1914-2011  
1<sup>ère</sup> conseillère municipale d'Ambert  
RESISTANTE - DEPORTEE »

Information de Mr Chevaleyre selon laquelle durant la semaine bleue, le Mardi 14/10/14, aura lieu une petite manifestation sur l'histoire des noms des rues ambertoises. A cette occasion, un hommage sera rendu hommage à Mme Duvert née Depaillet et la plaque sera dévoilée à 18h30

## **MOTION AGENCE LA MONTAGNE**

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal unanime adopte la motion suivante :

« Le Conseil municipal de la Ville d'Ambert tient à faire part de sa réprobation et de son indignation face à la décision de fermeture définitive de l'agence d'Ambert du journal La Montagne à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il regrette le peu de considération accordée aux lecteurs de ce territoire fortement attachés à la présence quotidienne d'un journaliste professionnel. En effet, ce dernier ainsi que ses prédécesseurs suivaient au plus près les événements marquants du bassin de vie Ambertois en accomplissant tous les actes de leur profession dans le respect de la charte déontologique des journalistes.

Le Conseil municipal considère enfin que la présence de correspondants, aussi motivés soient-ils, ne pourra remplacer le travail d'un journaliste professionnel compétent dans la diffusion d'une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste. »

## **COMM'AMBERT**

Mme Monnerie rappelle son « interrogation lors du conseil municipal du 28 mai 2014 eu égard aux règles applicables au droit d'expression des conseillers municipaux d'opposition concernant la parution du bulletin N°1 "Comm Ambert". Mme Le Maire a alors indiqué qu'il s'agissait d'un document informatif non soumis aux règles évoquées. A ce jour, une réponse administrative confirme que les dispositions de l'article L 2121-27 s'appliquent à cette publication; de ce fait, Mme Monnerie demande que les futures publications soient conformes aux règles et à l'article 30 du règlement intérieur, étant précisé que Mme Bost et Mme Faucher-Convert se joignent à cette demande.»

## **RECUP'DORE SOLIDAIRE**

Informations de Mme Bost sur les activités de l'association. Elle souligne en particulier les soucis rencontrés concernant le manque de locaux permettant le stockage des biens récupérés.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30**







